

REGLEMENT DE GARDERIE

La garderie a été mise en place afin de vous assurer un service supplémentaire adapté aux horaires et rythmes de la vie professionnelle d'aujourd'hui. Son fonctionnement réglementé vous contraint donc à en respecter les modalités, l'école ne pouvant supporter une majoration de salaire au responsable en cas de dépassement d'horaire. Ce service doit être autofinancé par les recettes des cartes achetées par les familles et ne saurait être une charge supplémentaire pour celles qui n'en bénéficient pas.

FONCTIONNEMENT / HORAIRES

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Matin	Ouverture des grilles à partir de 7h30 jusqu'à 8h10 dernier délai			
Soir	Ouverture des grilles entre 16h30 et 16h45 Ouverture des grilles entre 17h30 et 17h45 Ouverture des grilles entre 18h15 et 18h30			

La garderie ne fonctionne pas en « libre accès ». Merci d'en respecter les créneaux. Personne n'est autorisé à pénétrer dans l'établissement en dehors de ces plages d'ouverture des grilles (Les grilles sont fermées à clef). Le temps de présence des enfants à la garderie est calculé de manière effective grâce à une carte, à renouveler sur place (*Local dans la cour du primaire salle 11 – entrée portails rue Jean Delattre ou rue Abbé Cousin*).

C'est le responsable de la garderie qui gère équitablement le calcul du temps à débiter. **Chaque heure de présence entamée est considérée comme due.** 3 personnes encadrent aujourd'hui un nombre illimité d'enfants. Merci de ne pas abuser du service pour des raisons évidentes de confort et de sécurité.

Si votre enfant devait rester à la garderie un soir ou y être déposé un matin de manière très occasionnelle, il est indispensable de prévenir l'enseignant ou le directeur dès que possible par écrit ; le règlement du service se ferait alors auprès du responsable de la garderie le jour même. Même pour une fréquentation occasionnelle, il est impératif de remettre au responsable le feuillet « décharge de garderie » complété ci-joint.

Nous vous assurons une attestation officielle de frais de garde d'enfant de moins de 6 ans pour les services fiscaux ou d'impôts durant la période des déclarations.

TARIFS EN VIGUEUR (depuis le 1^{er} janvier 2014)

Les cartes de garderie sont délivrées sur place, vous n'effectuez plus de règlement. Le montant correspondant sera porté sur la prochaine facture et sera prélevé en même temps que les autres frais.

2 types de cartes sont à disposition :

- des cartes de 40 heures à 100 € pour ceux qui déposent leurs enfants régulièrement
- des cartes de 10 heures à 25 € pour les occasionnels

ATTENTION : La garderie ferme à 18h30. Ce qui signifie que les enfants doivent être récupérés avant. Au-delà de cet horaire, le tarif est majoré (soit 4 € la demi-heure entamée supplémentaire).

De plus, chaque retard sera signalé à l'OGEC, qui prendra les mesures nécessaires en cas d'excès.

Le chef d'établissement et les membres de l'OGEC

Madame, Monsieur
 Parents de :
 ont lu le règlement ci-dessus et en accepte les termes et conditions.

DATE : SIGNATURE :



www.ecolesaintpierredascq.fr

Feuillet à remettre au responsable de la garderie

DECHARGE GARDERIE

Enfant scolarisé :

Nom Prénom Classe

Nous, soussignés, Mr, Mme autorisons les responsables de garderie à accompagner notre enfant de son école jusque la garderie située au 1 rue de l'Abbé Cousin (salle 11). De plus, nous autorisons la personne responsable à agir selon les renseignements ci-dessous dans le cas où un accident se produirait durant le temps de garderie.

Fait à Le Signature(s) :

FICHE DE PRESENCE

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Entre 7h30 et 8h15				
Entre 16h30 et 17h30				
Entre 17h30 et 18h30				
Occasionnellement				

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

NOM Prénom Classe

Adresse

Code Postal Ville

Papa ☎ _____

Maman ☎ _____

Autre : nom

Autre : nom

Portable Papa ☎ _____

Portable Maman ☎ _____

☎ _____

☎ _____

Personnes susceptibles et autorisées à venir chercher l'enfant en garderie (ajouter une liste si nécessaire) :

Nom ☎ _____

Nom ☎ _____

Nom ☎ _____

Divers :

MERCI DE COMPLÉTER TRES PRÉCISEMENT CE FORMULAIRE. LES ENCADRANTS DE GARDERIE SONT PARFOIS SEULS DANS L'ÉTABLISSEMENT ET N'ONT DONC PAS TOUJOURS ACCÈS AU FICHIER CENTRAL DES ÉLÈVES. CETTE FICHE RESTERA DANS LE REGISTRE DE GARDERIE